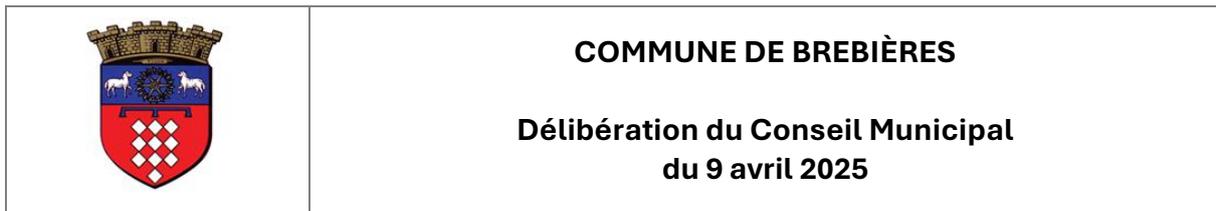


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVRIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DOUVRIN Karine, pour ce point uniquement

Membres en exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Votants : 29

FINANCES

2.3 – VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'année 2025, d'allouer les subventions aux associations de la Commune de la façon suivante :

	2024	2025
SUBVENTIONS ANNUELLES		
Aidons-nous	300,00 €	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750,00 €	750,00 €
Amicale donneurs de sang	600,00 €	600,00 €
Association AFR	1 000,00 €	1 000,00 €
Association des parents d'élèves	-	750,00 €
Association du Groupe Lorraine	-	150,00 €
Association Familiale	500,00 €	500,00 €
Association Jumelage Ecosse	500,00 €	500,00 €
Association VDS	1 800,00 €	2 500,00 €
Basket Club Brebières	15 000,00 €	15 000,00 €
Brebières'Fit	600,00 €	600,00 €
Collectionmania	1 500,00 €	1 500,00 €
Colombophile	600,00 €	600,00 €
Comité A.C.P.G. – C.A.T.M.	259,00 €	300,00 €
Comité Communal des Fêtes	7 500,00 €	8 000,00 €
Confrérie des Béliers	171,00 €	200,00 €
Créateurs et talents	750,00 €	750,00 €
Cyclo-Club Brebiérois	200,00 €	200,00 €
De Fil en aiguille	600,00 €	1 000,00 €
F.N.A.C.A.	242,00 €	300,00 €
Football	15 000,00 €	15 000,00 €
Foyer des Aînés	1 200,00 €	1 400,00 €
Jardins familiaux de Brebières	155,00 €	200,00 €
La Boule Brebiéroise	500,00 €	700,00 €
Le Billon	750,00 €	750,00 €
Moov & Dance	300,00 €	300,00 €
Réveil Musical	7 000,00 €	6 000,00 €
SOUS-TOTAL (1)	57 777 ,00€	59 850,00€
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Course militaire/police	-	1 500,00€
Le Billon	550,00€	-
Protection Civile du Pas-de-Calais - Inondation	1 000,00€	-
Protection Civile du Pas-de-Calais – Mayotte	-	1500,00€
SOUS-TOTAL (2)	1 550,00€	3 000,00
TOTAL	59 327,00€	62 850,00€

Mme BODNIEFSKI Marina, Vice-Présidente de l'association AIDONS-NOUS et Mme BELVERGE Maria, Secrétaire de BREBIERES'FIT ne prennent pas part au vote.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	24
• CONTRE :	0
• ABSTENTION :	0

ACCEPTE la proposition de versement des subventions telle que ci-dessus présentée, pour l'année 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 24/4/2025
Affichée le 24/4/2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 062-266201730-20250409-DCM202513-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>